CONSEIL MUNICIPAL

15 novembre **2023**

- Référent déontologie

Chaque commune doit avoir un référent déontologie pour être en conformité avec la loi. La communauté de communes Marche du Velay – Rochebaron a décidé de mutualiser ce services pour les 14 communes. C'est la CCMVR qui finance sa rémunération de cette personne. Le conseil municipal approuve cette initiative.

- Bibliothèque municipale

La convention avec le département concernant le prêt de livres par la médiathèque départementale de la Haute-Loire doit être renouvelée. Le conseil municipal valide.

- Décision modificative au budget

Le réajustement des lignes comptables est approuvé par le conseil.

- Cabinet d'architectes Let's Go

La rémunération des architectes officiant pour la construction de la nouvelle mairie est un pourcentage du montant des travaux. Le projet définitif étant moins onéreux que lors de la première consultation des entreprises en juillet 2022, la rémunération des architectes est donc revue à la baisse. Le conseil municipal valide la rémunération à 31 764,88 € HT.

- Travaux de la mairie

Suite à la réunion de chantier de mercredi 8 novembre, le début des travaux aura lieu le lundi 20 novembre pour le terrassement, et le 27 novembre pour la maçonnerie.

La réception de la mairie devrait se faire début juillet si tout se passe bien (hors intempéries et autre imprévus).

- Financement des travaux mairie

Le cout de la construction de la mairie sera d'environ 303 000 € HT, en attente du cout des dernières petites modifications (rajout d'une fenêtre dans les toilettes). Les subventions pour cette construction sont les suivantes :

- DETR (État) : 122 700 € (30 % du montant total des travaux, calculés sur un cout de travaux supérieur au cout définitif, donc cette subvention va être revue à la baisse)
- Région : 90 000 €

Il reste donc 129 556 € à financer par la mairie. Nous allons utiliser pour cela le reste du fonds de concours de la CCMVR soit 56 491,25 €.

La mairie sera donc financée à 80 % par ces 3 subventions, ce qui est le maximum autorisé.

La construction de cette mairie reviendra donc environ à 73 000 € pour la commune.

Un prêt relais sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer la TVA qui nous sera reversée dans 2 ans.

- Travaux de la salle des fêtes

Les travaux pour une meilleure isolation, décidés en conseil municipal se feront l'été 2024.